

Mémo

La collecte des déchets 2025

La Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine ne distribuant plus les calendriers de collecte des déchets en version papier, **la commune de Chambourcy a créé ce document afin de vous rappeler les jours de collectes, qui restent inchangés, ainsi que les principes généraux de tri.** La commune a pris la décision d'éditer **une version cartonnée du calendrier de tri 2025, qui sera distribuée dans vos boîtes aux lettres à partir du 15 janvier.**

Les jours de collecte

Papiers et emballages recyclables

Tous les mercredis (à partir de 6h)



Verre

Le jeudi (à partir de 6h)
en semaine paire



Ordures ménagères

Tous les lundis et vendredis
(à partir de 6h)

Encombrants

2e lundi du mois
(à partir de 6h)



Déchets végétaux

Le mardi (de janvier à mars, collecte 2 fois par mois : les 7 et 21 janvier, les 11 et 25 février et les 11 et 25 mars) (à partir de 6h)

Collecte des sapins

(naturels, sans sacs
ni décorations)

En porte-à-porte : les mardis 7 et 21 janvier

En point de collecte : du 23 décembre au 2 février
(chemin du jeu de boules,
face au cimetière, et
en face du 7 rue de
la Closerie)



Sortie des bacs et encombrants

La veille après 19h



Le coin infos

La déchetterie

La déchetterie intercommunale est accessible à tous les Camboriciens !

4 route de Mantes
78240 Chambourcy

Il quais de tri, des locaux réservés aux déchets spéciaux, appareils électriques et un local dédié au réemploi pour donner une seconde vie aux objets déposés.

Toutes les infos sur www.casgbs.fr

Le compostage

L'agglomération propose des composteurs et une initiation gratuite pour acquérir les bonnes pratiques.

L'objectif ? Réduire ses déchets !

Inscription en ligne : www.casgbs.fr

Épluchures, restes de fruits et légumes, filtres en papier, marc de café, fleurs fanées, végétaux du jardin ... Passez au compostage !

Mémo tri

Emballages et papiers

- Papiers et cartons : **je mets tous les cartons !** Même salis, aplatis...
- Faut-il laver les emballages ? **Non, car ils seront lavés en usine de recyclage !** Il suffit simplement de bien les vider pour qu'ils ne souillent pas les papiers.
- Laissez **les bouchons** de bouteilles vissés !

En déchetterie :

- Les appareils **électriques**
- Les déchets **toxiques** (batteries, solvants, produits d'entretien dangereux, bouteilles de gaz...)
- Les **textiles** : à mettre dans un sac fermé, les textiles doivent être propres et secs (mêmes abîmés).

Verre

- Pensez à retirer : **les couvercles** (bac jaune) et **les bouchons en liège** (ordures ménagères)

Encombrants

- Limite de dépôt : **2 mètres et 50 kg par objet pour un volume total de 3m³.**
- Ne sont **pas collectés** : vitres, miroirs, gravats, déchets toxiques et appareils électriques, textiles.

Déchets végétaux

- Maximum **7 sacs** de **100 L** max. Ne rien jeter avec les végétaux.